

# REGLEMENT INTERNE

## « Playing Society »

*Version du 04/05/2018*

### **Révisions**

<b>Date</b>	<b>Modifications</b>
28/07/2017	Correctifs divers
26/11/2017	Mise à jour des membres du bureau (+Pommyth +IxI0v3xU)
12/12/2017	Mise à jour des membres du bureau (-Majora's -darkbeulus) suite à départ de la communauté
24/02/2018	Mise à jour des membres du bureau (-Negimas -Scoco -Nomad) suite à retrait d'activité et/ou départ
04/05/2018	Mise à jour des membres du bureau suite à promotion de Wipzzz et départ de IxI0v3xU

## ARTICLE 1 : Identité visuelle, charte graphique

### Logo :

Croix directionnelle de jeu couleurs argent et or. Inscrit P, L et S sur les touches directionnelles gauche, bas et droite, par ordre de citation.

Noms de domaines internet : <http://playing-society.fr/>

Noms de domaines internet court : <http://pl-s.fr>

Introduction vidéo : <https://youtu.be/PAZa3eKBdx0>

Slogan : "A community for players"

### Charte graphique :

A ce jour, la charte graphique précise doit encore être préciser. Une mise à jour du présent règlement interne est prévue à cet effet.

### Ressources :

Les ressources graphiques sont mises à la disposition des graphistes, vidéastes et joueurs pour toutes leurs créations.



## **ARTICLE 2 : Modalités pratiques pour les réunions et assemblées**

Les réunions du bureau sont réalisées dans un canal privé de la plateforme Teamspeak. Celle-ci sont enregistrées. Un procès-verbal (PV) est rédigé à l'issue, sauf en cas d'absence de décision prise par le bureau.

Les assemblées sont réalisées via Teamspeak dans un canal public, ou si disponible, une plateforme de visio-conférence. En tous les cas, les assemblées sont enregistrées et un PV est rédigé. Durant les assemblées, le canal est paramétré pour n'autoriser la parole directe qu'au membre du bureau. Les autres personnes présentes à l'assemblée demandent parole par le canal écrit pour l'obtenir. Cette mesure est prise pour prévenir des difficultés liées aux grandes populations présentes dans un même canal Teamspeak. En cas d'utilisation d'une autre plateforme, le bureau veillera à prendre des dispositions similaires.

Les PV de réunion du bureau sont archivés. Les PV d'assemblées sont mis à disposition de tous sur le site web.

## ARTICLE 3 : Composition du bureau et du CCA

### Présidence

Identité civile	Alias	Rôle
Quentin Girandier	Lix	Président
Tony Ruster	Mukabi	Co-président Responsable jeux SWTOR, LoL, Dark Souls
Thomas Julienne	Skeurn	Co-président

### Bureau

Identité civile	Alias	Rôle
Dany Ruster	TheRunningJoke	Graphiste Responsable Jeu Battlerite
Frédéric Latchimy	Sÿnä	Referent World Of Warcraft
Fahed Haddad	Fahed	Responsable jeux : DOTA2, GTA5, ARK, Tera
Guillaume Brévier	GBXVan	Adjoint jeu Swtor, LoL
Guillaume Vo	Gulte	Adjoint Tera et DOTA 2 Adjoint Graphismes
Joëlle Pausé	Pommyth	Responsable Jeu Stellaris
Danny Chocraux	Wipzzz	Responsable Jeu Combat Arms

### CCA

Identité civile	Alias	Rôle
Adrian Borissoff	Alteck	Capitaine d'équipe jeux ARK et GTA5

## ARTICLE 4 : Plateformes

L'association est dotée d'un serveur privé virtuel (VPS) permettant l'hébergement de service numérique à destination de la communauté et en vue de sa promotion. Il héberge notamment le service de voix sur IP Teamspeak.

La plateforme Teamspeak 3 est associée à une licence NPL (Non Profit Licence) de 512 places (slots). Celle-ci est administré par les membres du STAFF selon les modalités suivantes :

- Les Fondateurs disposent des droits d'Administrateurs Teamspeak
- Les membres du bureau disposent des droits avancés paramétré à la diligence des Administrateurs.
- Les membres du CCA disposent de droits avancés paramétré à la diligence des Administrateurs

Afin de disposer d'une flexibilité suffisante, les droits sont directement définis dans le serveur Teamspeak et peuvent être adaptés sans consultation du bureau ou du CCA. Les membres du bureau et du CCA peuvent proposer des modifications aux administrateurs.

### Groupes Teamspeak :

- **Administrateurs** pour les fondateurs
- Membres du bureau :
  - **Team Leader** : ces membres ont pour gestion au minimum 1 jeu
  - **Officier** : ces membres ont pour gestion au minimum 1 groupe de joueurs
- CCA
  - **Sous-officier** : ces membres assistent les officiers et team leaders
  - **Capitaine d'équipe** : ces membres sont les intermédiaires vers le STAFF pour de petit groupe de joueurs jouant en
- Membres :
  - **Membres VIP** : membre historique ou distingué par ces résultats ou efforts particuliers
  - **Membres** : membre de la communauté
  - **Amis de la Team** : personne extérieure de la communauté
  - **Membres en intégration** : membre nouvellement arrivé, pas de distinction autre que la date d'arrivée vis-à-vis d'un membre classique

La communauté dispose aussi :

- D'une site web : <http://playing-society.fr/>
- D'une page Facebook : <https://www.facebook.com/PLayingSociety/>
- D'un compte Twitter : <https://twitter.com/PlayingSociety>
- D'une chaine YouTube :  
<https://www.youtube.com/channel/UChGwJ60YyheMmG75rZ-OSKg>
- D'une chaine Twitch : <https://www.twitch.tv/playingociety>

Chaque plateforme peut disposer d'un règlement propre à la plateforme et respectant l'ensemble des statuts et règlements. Celui-ci est alors mis à disposition sur le site web.

## ARTICLE 5 : revenus issus des équipes de la communauté

Lors d'évènements compétitifs, amateur ou « eSport », la communauté perçoit une part de ces revenus afin de pouvoir améliorer la qualité et le confort des membres de la communauté, notamment pour les membres compétitifs et/ou « eSport ».

Cette part est défini selon les règles ci-après :

### 1) En individuel :

Pour les gains :

- Inférieur à 200 € : 0%
- Entre 200 € et 1 000 € : 10 %
- Entre 1 001 € et 10 000 € : 15 %
- Au-delà de 10 001 € : 20 % ; sans dépasser un plafond de 25 000 €.

### 2) En équipe de N participants :

Pour les gains inférieurs ou égaux à 500€

- **Part Association** : Pas de part association.
- **Part Capitaine d'équipe** (s'il existe) : **Part Capitaine =  $1 / (N) * Gain$**   
*Une récompense spéciale peut être attribué par le bureau en complément en cas de réussite particulière. Celle-ci est alors défini à sa discrétion.*
- **Part joueur** : La part joueur est calculé tel que suit : **Part Equipier =  $1 / (N) * Gain$**

Pour les gains supérieurs à 500€

- **Part Association** :  
La part de l'association, permettant le financement de déplacement, de matériel, ..., est calculé tel que suit : **Part Association =  $0,9 / (N+1) * Gain$**   
*Le bureau (excepté les membres de l'équipe s'ils en sont membres) peut décider de céder sa part.*
- **Part Capitaine d'équipe** (s'il existe) : **Part Capitaine =  $1,1 / (N+1) * Gain$**   
*Le capitaine d'équipe peut décider de recevoir un part égal à celle de ces équipiers.*
- **Part joueur** : La part joueur est calculé tel que suit : **Part Equipier =  $1 / (N+1) * Gain$**

**Ces règles peuvent faire l'objet de révision selon les cas qui se présentent afin de ne pas léser quiconque. Le présente règlement sera alors être révisé par jurisprudence.**